Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216002105-20241018-ARR2024111-AR

Mairie d'Ercuis

ARRETE N°2024-111

ARRETE DE FERMETURE DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL EN RAISON DES INTEMPERIES

Le Maire d'ERCUIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2122-21 ;

VU les intempéries des derniers jours ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver les terrains engazonnés au stade municipal d'Ercuis,

CONSIDERANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités,

ARRÊTE

Article 1 : Durant tout le week-end du 18 au 21 octobre 2024, le stade d'Ercuis sera fermé en raison des intempéries.

Article 2 : Les entrainements et rencontres sportives seront interdits sur la période mentionnée dans l'article 1.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser un procès-verbal conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Senlis dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions habituelles et ampliation sera adressée :

- Gendarmerie
- Police Municipale de Chambly
- Club de Football EST ERCUIS

Fait à ERCUIS, le 18 octobre 2024
Le Maire,
Jean-Marie NIGAY.

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355